

PROTECTION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE (Articles L 1332-3 et D 1332-20 du code de la santé publique)

Profil de Vulnérabilité - Plage des Petites-Dalles

Le profil de vulnérabilité des eaux de baignade a pour but de recenser les sources de pollution qui peuvent affecter la qualité des eaux et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les réduire.

Il définit les mesures de gestion visant à protéger la santé des

Il définit un programme d'actions pour les collectivités ou organismes responsables des ouvrages et installations à l'origine du risque de pollution.



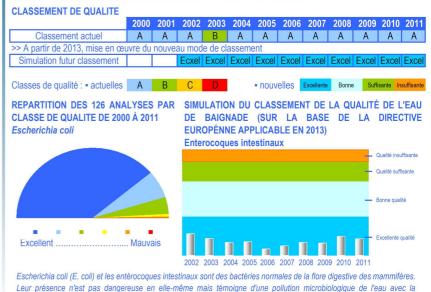


CONDITIONS DEFAVORABLES POUVANT INDUIRE UNE FERMERTURE TEMPORAIRE DE LA BAIGNADE



Très forte pluie Vents de secteur Sud à Ouest Flot et pleine mer

Durée probable de fermeture : 48h



présence possible de bactéries, virus et parasites pathogènes.





Profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la plage des Petites-Dalles



Date d'élaboration : Mai 2012

Date de la dernière mise à jour : Mai 2012

Étude réalisée avec l'aide financière de





Caractéristique de la zone de baignade

Nom de la zone de baignade : Plage des Petites-Dalles

Commune : Saint-Martin-aux-Buneaux (et Sassetot-le-Mauconduit)

Département : Seine-Maritime (76)

Population permanente de la commune : **664 habitants** (INSEE, 2007) Population estivale estimée de la commune : 1 953 habitants

Fréquentation journalière maximale de la plage : 100 baigneurs (week-end

pendant la saison balnéaire)

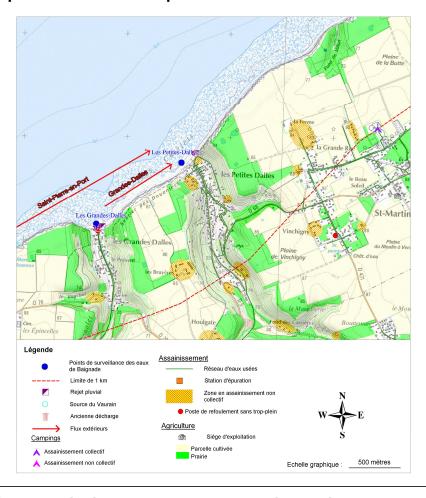
Personne responsable : Monsieur le Maire de Saint-Martin-aux-Buneaux Date de la saison balnéaire (période se surveillance) : du 01/07 au 31/08 Localisation du point de suivi (Lambert II) : X= 469 423,00 m, Y= 2 538 140,00 m (face à la cabine de sauvetage)

Nature : Galets

Activité(s) autre(s) que la baignade : Véliplanchistes, pêche à pied



Cartographie des sources de pollution



Equipements



















Commentaire : Présence de cabines de plage, rampe de descente pour les bateaux, espace de jeux pour les enfants

Qualité des eaux de baignade

Classement des eaux de baignade

Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2007, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2004 à 2007 inclus. Le premier classement basé sur 4 années de contrôle devra être établi au plus tard à la fin de la saison 2015.

Année	2008	2009	2010	2011
Classement	А	A	А	Α

Inventaire des principales sources de pollution et risques associés

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météo- océaniques défavorables	Evaluation du risque	Action associée
Rejet pluvial sur la plage	Temps de pluie	-	Fort	1-2-5
Contribution des contaminations issues des secteurs des plages avoisinantes	Temps de pluie	Vent de secteur S à O / flot, pleine-mer	Moyen	1-2-3-4-5
PR « Plage des Petites-Dalles »	Exceptionnelle	Pluie	Faible	2



Par temps de pluie, associé à un vent de secteur Sud à Ouest et en condition de flot et pleine mer, le risque de contamination de la plage est accru

Ancienne Directive 76/160/CEE (pour mémoire)

La qualité est évaluée en prenant en compte 1 année d'analyses.

Année	2008	2009	2010	2011
Classement	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

- A : Eau de bonne qualité, B : Eau de qualité moyenne,
- C : Eau pouvant être momentanément polluée, D : Eau de mauvaise qualité.

Évolution de la qualité : La qualité des eaux de la plage des Petites-Dalles est stable et excellente.

Prolifération des macro-algues et du phytoplancton

Pas de prolifération de macro algues

Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menacant la santé ou la sécurité des baigneurs

Plan d'actions

- 1) Limiter l'impact des rejets d'eaux pluviales et les transferts liés à l'érosion sur le littoral
- 2) Limiter les rejets d'eaux usées vers le milieu naturel
- 3) Limiter les apports d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
- 4) Poursuivre la mise en place des SPANC et l'avancement des diagnostics des installations autonomes
- 5) Limiter les apports en provenance des surfaces et des pratiques agricoles

Révision du profil

Les eaux de baignade de la plage des Petites-Dalles étant de qualité excellente, selon la directive 2006/7/CE, le profil ne devra pas être réexaminé. Le cas échéant, il sera mis à jour si le classement passe en qualité « bonne », « suffisante » ou « insuffisante ».